



Faire opposition à un jugement Tribunal de proximité

Par FAT 123

Bonjour,

J 'ai reçu un jugement du tribunal de proximité qui m est favorable mais je souhaite faire opposition car pour les dommages et intérêts le montant est erroné la procédure a été sans avocat

Est ce que je dois d abord signifier le jugement à la partie adverse car c est écrit jugement exécutoire de plein droit et après faire un courrier d 'opposition

Il est écrit dernier ressort et réputé contradictoire dans le jugement

Merci d'avance
Formule de politesse

Par Isadore

Bonjour,

On ne fait pas opposition à un jugement. On fait appel ou on demande la rectification d'une erreur matérielle. Quand vous dites que le jugement est erroné, est-ce que c'est une erreur de transcription ou que vous avez obtenu moins qu'attendu ?

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36655]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36655
[/url]